

# **BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL**

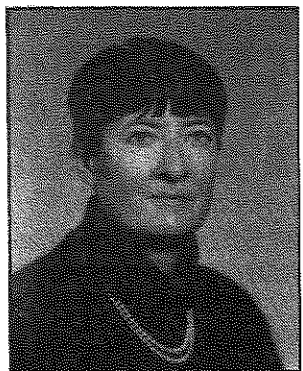
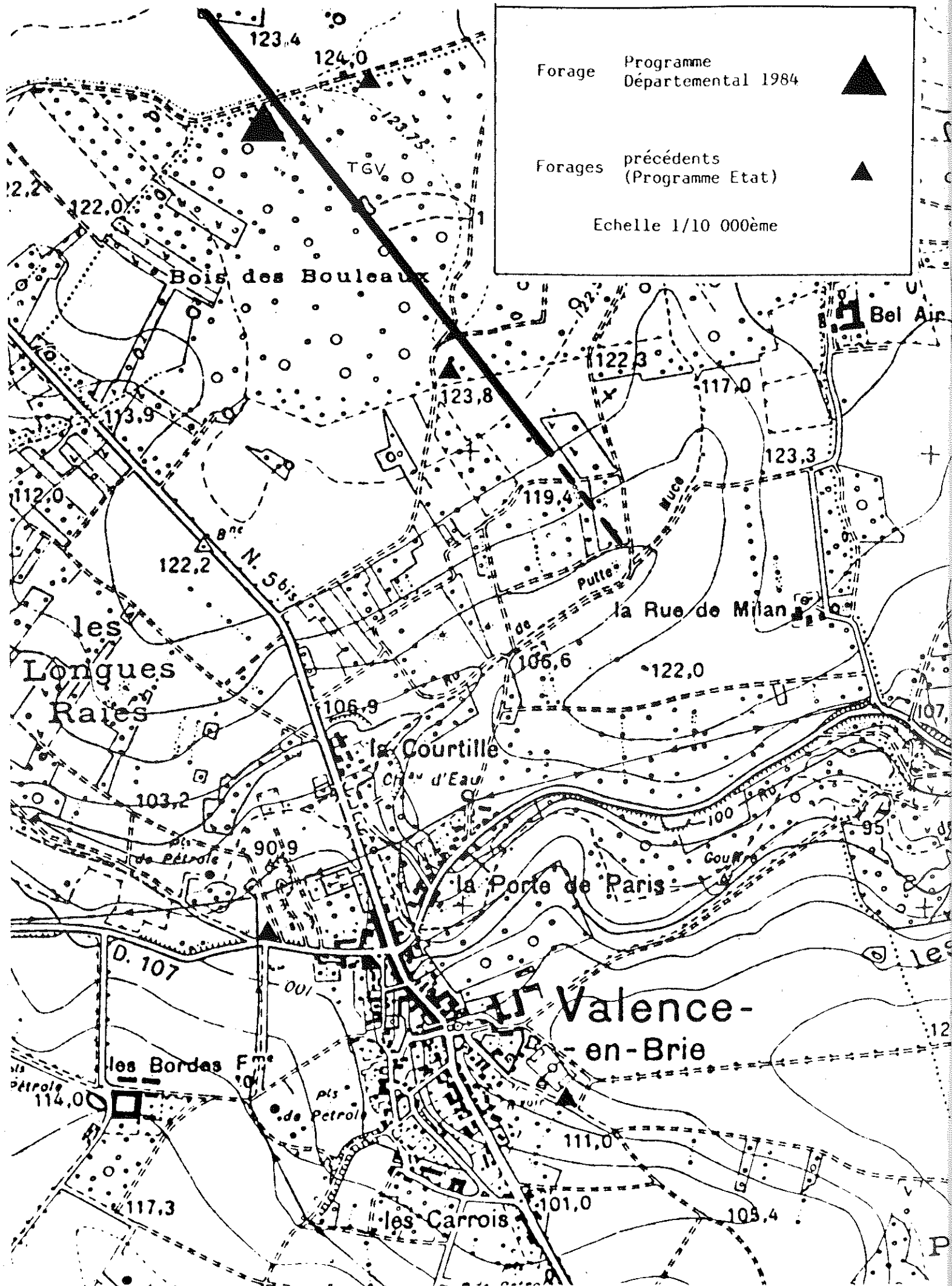


Hôtel de Cassini - 32, rue de Babylone 75700 Paris

**N° 9**

# **LE VALENÇOIS**





## RÉALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VALENCE EN BRIE

### I - SITUATION ACTUELLE

La commune de VALENCE EN BRIE est actuellement alimentée en eau par un captage de 22,50 m de profondeur situé sous le château d'eau.

L'aquifère sollicité des calcaires de Champigny est très mal protégé en surface et la grande vulnérabilité de l'ouvrage est attestée par la fréquence des pollutions bactériologiques qui y sont notées et par une concentration en nitrates supérieure aux normes (entre 50 et 60 mg/l).

### II - RECHERCHES DEJA EFFECTUÉES EN TRAVAUX D'ÉTAT

Pour améliorer la situation, des travaux de recherches d'eau ont été entrepris sur programme d'État entre 1979 et 1983.

Quatre sondages de reconnaissance ont été forés à ce titre mais ils n'ont malheureusement pas permis de mettre en évidence des débits suffisants dans les calcaires de Champigny.

Le dernier forage réalisé début 1983 au titre des travaux d'État, au Nord de la ligne T.G.V. en limite de PAM-FOU a testé les horizons inférieurs des sables et galets de l'Yprésien et la tête de la craie.

Réalisé en petit diamètre à la suite d'un forage dans les calcaires de Champigny, sans possibilité de mettre en place un massif filtrant, il a fait l'objet d'un pompage à 11 m<sup>3</sup>/h pendant quelques heures avant de s'ensabler.

L'analyse réalisée à ce moment là a cependant montré que l'eau ne recelait que 15 mg/l de nitrates et ne présentait pas d'excès de fer.

À la suite de ce résultat, la réalisation d'un ouvrage sollicitant uniquement les sables et galets de l'Yprésien jusqu'à 75 mètres de profondeur a été envisagée au même endroit.

### III - FORAGE DE RECONNAISSANCE RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE RECHERCHES D'EAU

Programmée au titre du programme 1984, la réalisation de ce forage a fait l'objet d'un appel d'offres en début d'année 1985 et a été confiée à la Société ILE DE FRANCE FORAGES.

Dans le souci d'éviter une réalimentation coûteuse, avec traversée de la future autoroute et de la voie T.G.V. en cas de résultats positifs, la reconnaissance a été prévue en deux phases :

**Première phase :** Exécution d'un sondage de reconnaissance au Sud de la voie T.G.V. au lieu-dit "Le Bois des Bouleaux", permettant de vérifier si la couche géologique des sables et galets mise en évidence au Nord présente la même extension au Sud.

**Deuxième phase :** - dans l'affirmative, implantation du forage de reconnaissance avec essais de débit au même endroit que le sondage.  
- dans la négative, déplacement de l'ouvrage de reconnaissance au Nord de la ligne T.G.V. sur l'emplacement de l'ouvrage réalisé en 1983.

La première phase ayant montré que l'horizon des sables et galets était présent au Sud de la ligne T.G.V., l'ouvrage de reconnaissance a été implanté au même endroit. Toutefois, les difficultés particulières apparues lors de l'exécution du sondage ont conduit à augmenter le diamètre en tête du forage et à changer la technique de foration.

Après analyse granulométrique des sables, l'ouvrage a été équipé à l'aide d'une crépine Johnson en acier inoxydable et d'un massif filtrant adéquat, jusqu'à la tête de la craie.

Les résultats des essais de pompage permettent de situer le débit d'exploitation de l'ouvrage à environ 12 m<sup>3</sup>/h, après nettoyage pendant plusieurs jours et mise en œuvre de polyphosphates pour défloculer les argiles.

Les premières analyses d'eau montrent que les eaux captées recèlent moins de 1 mg/l de nitrates mais présentent cependant des excès en fer (entre 0,28 et 0,45 mg/l alors que la norme est de 0,2 mg/l).

La teneur des autres éléments reste inférieure aux normes.

### IV - PERSPECTIVES DE RÉALIMENTATION

#### 1°) Besoins communaux

La population communale est actuellement voisine de 500 habitants avec 220 habitants saisonniers supplémentaires.

Les volumes pompés sont voisins de 50.000 m<sup>3</sup> en 1984 et 1985, avec des consommations maximales d'environ 170 m<sup>3</sup>/jour.

Compte tenu de l'évolution de la consommation et du nombre d'abonnés (environ 2% et 1% d'augmentation par an pour l'un et l'autre), il y a lieu de tableer sur une consommation en pointe de 250 m<sup>3</sup>/jour d'ici l'an 2000.

## 2°) Réalimentation à partir du nouveau forage

La présence de fer dans les eaux issues de la nappe de l'Yprésien conduit à envisager, soit la dilution de ces eaux, soit l'installation d'une station de traitement.

L'absence de marge de sécurité existant entre les besoins et les possibilités de l'ouvrage rend préférable la première solution d'autant plus que la très faible teneur en nitrates des eaux nouvellement captées permet une dilution importante.

Dans l'optique de cette solution, la réalimentation à partir du forage est estimée à 1.200.000 F H.T. se décomposant de la manière suivante :

- 2 000 m de canalisations d'adduction	700.000 F H.T.
- équipement électromécanique et électrique de la station de pompage	140.000 F H.T.
- raccordement électrique (900 m + Poste de transformation)	250.000 F H.T.
- génie civil de la station de pompage	110.000 F H.T.
	1.200.000 F H.T.

En considérant un volume facturé d'environ 30.000 m<sup>3</sup>/an, cela revient à augmenter la surtaxe communale d'environ 1,30 F/m<sup>3</sup>, avec par ailleurs une aide de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" de 30 % sur le montant hors taxes.

## 3°) Réalimentation par interconnexion avec les communes voisines

Le raccordement avec Héricy est également possible mais sa réalisation, compte tenu du linéaire de canalisations à poser, dépend des communes de Machault, Pamfou et Féricy, situées entre Valence et Héricy.

Cette solution présente l'avantage de raccorder toutes les communes avec le réseau interconnecté de la Société des Eaux de Melun, jusqu'au champ captant de Livry sur Seine mais nécessite la pose d'environ 11 kilomètres de canalisations ; elle ne peut donc s'envisager que dans le cadre intercommunal. Elle permettrait de résoudre les problèmes rencontrés par Féricy en ce qui concerne les nitrates et le Syndicat de Machault Pamfou en ce qui concerne le fer.

Elle est estimée à environ 4.500.000 F H.T. et entraîne une augmentation de surtaxe communale ou syndicale d'environ 1,45 f par m<sup>3</sup>, hors prix de vente de l'eau en gros par Héricy.

La réalimentation en eau à partir de Vernou la Celle n'est citée que pour mémoire. Elle conduit à mettre en place environ 7 kilomètres de canalisations pour la seule commune de Valence en Brie.

## V - FINANCEMENTS DISPONIBLES

La commune de VALENCE EN BRIE bénéficie au titre d'un contrat régional d'une inscription de 843.170 F H.T. soit 1.000.000 F T.T.C. pour l'alimentation en eau potable, au taux de subvention de 45 % sur le montant H.T. Ce contrat arrive à échéance fin 1986.

Par ailleurs, elle est inscrite sur l'ordre d'urgence des travaux d'alimentation en eau potable 1986 pour 169.000 F H.T. La réalisation d'une tranche fonctionnelle nécessite donc un complément de financement.

## VI - CONCLUSIONS

A l'issue des travaux de recherches d'eau, il apparaît que deux solutions peuvent être retenues pour la réalimentation de la commune de VALENCE EN BRIE :

- un raccordement sur le nouveau captage en diluant ses eaux avec celles qui sont issues de l'ancien avec le risque que le débit actuel de 12 m<sup>3</sup>/h, lequel ne laisse aucune marge de sécurité compte tenu des besoins, ne puisse être tenu dans les années à venir, par suite de baisse du niveau de la nappe ou colmatage de l'ouvrage par exemple.

- une interconnexion avec Héricy plus coûteuse, plus longue à réaliser mais également plus sûre avec nécessité d'une association entre les Maires et Présidents des collectivités concernées.

C'est cette dernière solution qui nous paraît à terme la meilleure mais l'équipement du nouveau forage peut se révéler être la seule possibilité de la commune en cas de désaccord entre les élus.

Ce rapport a été remis par Monsieur BARBIER, ingénieur de la Direction Départementale de l'Agriculture à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République le vendredi 28 Février 1986, lors d'un rendez-vous qu'il nous a accordé dans son cabinet (nos deux adjointes, Madame BEAUDENON et Madame BERMOND assistaient à ce rendez-vous).

Dès le lendemain, j'ai pris contact avec les différents maires des communes concernées : FERICY, MACHAULT, PAMFOU afin de parler du "Grand Projet" d'interconnexion.

Tenu par d'autres impératifs budgétaires, aucun n'est intéressé par le raccordement avec HERICY. VALENCE ne peut évidemment pas en supporter seule le coût. 11 kilomètres de canalisations, environ 4.500.000 Frs hors taxes, même avec 67 % de subventions. Personnellement, je suis consciente que cette solution est la solution d'avenir...

Autre solution envisagée : acheter de l'eau aux communes voisines :

- VERNOU, à 7 kms est trop éloigné  
- ECHOUBOULAINS, 4 kms, 5 nous séparent... la solution est également trop coûteuse.

Les communes de Machault et Pamfou ont été contactées, étant regroupées en syndicat (Syndicat des Eaux MACHAULT-PAMFOU). Malheureusement, l'accord ne put se faire. La commune de MACHAULT aurait été d'accord, mais la commune de PAMFOU a refusé, du fait de son projet de lotissement.

Le mercredi 19 Mars à 20 h 30, une réunion s'est tenue en mairie de VALENCE pour faire le point, sous la présidence de Monsieur LE GUEN, Conseiller Général, Président de l'Amicale des Maires et, maire concerné par le "Grand Projet".

Etaient présents :

- Monsieur CAVERNHEES, Directeur de la Direction Départementale de l'Agriculture ;  
- Monsieur BOURNAUD, chef de service à la Direction Départementale de l'Agriculture ;  
- Messieurs GINGAST et BARBIER ingénieurs des travaux ruraux à la Direction Départementale de l'Agriculture ;  
- Monsieur RADET, chef de service à la Société des Eaux (car nous sommes en affermage) ;  
- Monsieur BILLECOCQ, ingénieur chef du service de l'eau au département (Conseil Général) ;  
- Monsieur MEYLING, maire de MACHAULT ;  
- Madame GRESSIER, son adjointe ;

- Madame LECOINTE, maire de PAMFOU ;  
- Monsieur ROUSSEAU, son adjoint ;  
- Pour VALENCE, Madame BEAUDENON, adjointe et moi-même (Monsieur GILET 1<sup>er</sup> adjoint étant malade et Madame BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint étant en vacances).

Après l'exposé technique du problème, les différentes solutions furent envisagées. En procédant par élimination, chacun ayant pris position. Ainsi, nous n'avons plus le choix. Si nous voulons de l'eau, nous devons exploiter le forage en sachant que cette solution n'est pas la meilleure et qu'un jour (... dans X années) nous devons nous grouper pour effectuer l'interconnexion entre communes (FERICY, PAMFOU, MACHAULT, VALENCE).

Monsieur RADET, nous a informés qu'en raison de la construction d'un groupe scolaire, la défense incendie étant nécessaire, une canalisation de Ø 200 sera peut-être mise en place jusqu'à FONTAINEROUX, ce qui réduirait la distance jusqu'à FERICY et donc le coût des travaux du "Grand Projet".

Le captage actuel sera gardé, il donne au minimum 6 m<sup>3</sup>/Heure.

6 m<sup>3</sup>/Heure + 12 m<sup>3</sup>/Heure sur le nouveau forage = 18 m<sup>3</sup>/Heure, ce qui doit suffire à nos besoins -au minimum 100 m<sup>3</sup> environ (on compte 150 litres par jour, par habitant en moyenne) et en pointe entre 170 et 190 m<sup>3</sup>/Jour. Ce problème d'eau existe depuis de nombreuses années. En 1976, année de la sécheresse, nous avons failli manquer d'eau. En Septembre 1985, le captage actuel ne donnait plus que 6 m<sup>3</sup>/Heure.

L'eau, c'est vital. Imaginez un village sans eau... ne serait-ce que quelques jours... C'est une question de salubrité et de sécurité publique (en cas d'incendie...).

Cette dépense très onéreuse est impérative.

**Je tiens à préciser que ces 5 forages n'ont, fort heureusement, rien coûté à la commune, financés par l'Etat en 1981 et ensuite par le département avec l'aide de l'Agence du Bassin Seine Normandie et de l'Etat. Le 5ème forage est évalué à environ 470.000 Frs. Il ne peut être question d'envisager un autre forage... la commune de VALENCE a coûté cher en recherches d'eau.**

Le maire donne lecture du rapport de la Direction Départementale de l'Agriculture, suite à la réunion qui s'est tenue le 19 Mars 1986 en mairie de VALENCE.

## RÉUNION DU 19 MARS 1986

Étaient présents :

d'une part :  
Monsieur LEGUEN, Conseiller Général, Président de l'Amicale des Maires,  
Madame REDON, Maire de VALENCE EN BRIE,  
Madame BEAUDENON, Maire Adjoint de VALENCE EN BRIE,  
Monsieur MEYLING, Maire de MACHAULT, Président du Syndicat des Eaux de MACHAULT-PAMFOU,  
Madame GRESSIER, Maire Adjoint de MACHAULT,  
Madame LECOINTE, Maire de PAMFOU,  
Monsieur ROUSSEAU, Maire Adjoint de PAMFOU

d'autre part :

Messieurs CAVERNES, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,  
BOURNAUD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,  
GINGAST, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,  
BARBIER, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,  
Monsieur BILLECOCQ, Chef du Service de l'Eau - Département  
Monsieur RADET, Responsable exploitation - Société des Eaux de MELUN.

Après une brève introduction de Monsieur LEGUEN et Madame REDON, pour souligner la gravité du problème de l'alimentation en eau à VALENCE EN BRIE et la proximité de l'échéance du contrat régional, lequel stipule que les travaux doivent être achevés avant Novembre 1986, un bref exposé sur la situation existante et les résultats de la campagne de recherches d'eau est fait.

La commune de VALENCE EN BRIE actuellement alimentée par un puit de 22 mètres de profondeur sollicitant les calcaires de Champigny. L'aquifère traduit par de fréquentes pollutions bactériologiques et par la présence de nitrates en teneurs supérieures aux normes.

Ce problème qualitatif se double d'un problème quantitatif puisque le débit du captage à l'étiage descend aux environs de 5 m<sup>3</sup>/heure et ne suffit plus à la commune.

Pour améliorer la situation, des travaux de recherches d'eau ont été entrepris sur programme d'Etat entre 1979 et 1983.

Quatre sondages de reconnaissance ont été forés à ce titre mais ils n'ont malheureusement pas permis de mettre en évidence la présence d'eau en quantité suffisante dans les calcaires de Champigny, avec des débits voisins de 1 à 2 m<sup>3</sup>/heure.

Le dernier forage réalisé début 1983 au titre des travaux d'Etat, au Nord de la ligne T.G.V. en limite de PAMFOU a testé les horizons inférieurs des sables et galets de l'Yprésien et la tête de la craie.

Réalisé en petit diamètre à la suite d'un forage dans les calcaires de Champigny, sans possibilité de mettre en place un massif filtrant, il a fait l'objet d'un pompage à 11 m<sup>3</sup>/heure pendant quelques heures avant de s'ensabler.

L'analyse réalisée à ce moment là a cependant montré que l'eau ne recélait que 15 mg/l de nitrates et ne présentait pas d'excès de fer.

A la suite de ce résultat, la réalisation d'un ouvrage sollicitant uniquement les sables et galets de l'Yprésien jusqu'à 75 mètres de profondeur a été envisagée au même endroit, avec mise en place d'un filtre anti-ensablement.

Cet ouvrage vient d'être réalisé au lieu dit "Le Bois des Bouleaux" au titre du programme 1984 de recherches d'eau en travaux du Département.

Les résultats des essais de pompage permettent de situer le débit d'exploitation de l'ouvrage à environ 12 m<sup>3</sup>/heure et les analyses d'eau montrent que les eaux captées recèlent moins de 1 mg/l de nitrates, mais présentent toutefois des teneurs en fer supérieures ou égales à la norme.

Compte tenu des besoins de la commune, estimés à terme à 250 m<sup>3</sup>/jour, il est donc possible de réalimenter

VALENCE EN BRIE à partir de cet ouvrage, en conservant l'ouvrage actuel pour diluer les excès de fer et servir d'appoint. Le forage a été conçu comme un ouvrage d'exploitation et peut être équipé.

La faible marge de sécurité conduit cependant à envisager à terme une réalimentation à partir d'autres ressources, en particulier celles du Syndicat de MACHAULT PAMFOU ou d'HERICY.

Interrogée sur l'éventualité d'un raccordement de VALENCE EN BRIE au Syndicat de MACHAULT-PAMFOU, Madame LECOINTE exprime son désaccord en soulignant que PAMFOU est en train de se développer et qu'il n'est pas envisageable que le syndicat vende de l'eau alors que ses besoins seront sans aucun doute dans les années à venir égaux ou supérieurs aux ressources actuelles. Monsieur RADET indique que la consommation actuelle en pointe du Syndicat est voisine de 260 m<sup>3</sup>/jour mais qu'elle a atteint au moment de la sécheresse de 1976 plus de 400 m<sup>3</sup>/jour. Compte tenu des possibilités du captage de PAMFOU, environ 600 m<sup>3</sup>/jour et de l'évolution prévisible des consommations, alors que les estimations des P.O.S. font état d'un doublement de la population, un raccordement sur PAMFOU ne pourrait d'ailleurs être qu'une solution provisoire.

Monsieur MEYLING ne se montre quant à lui pas opposé à une fourniture d'eau à VALENCE EN BRIE, à condition que le captage syndical permette de le faire sans conséquence pour MACHAULT et PAMFOU. A ce titre, il demande s'il n'est pas possible de faire des tests sur cet ouvrage pour éventuellement améliorer son rendement. Il lui est répondu que cette solution n'est possible que si une interconnexion existe avec un autre ouvrage pour que la collectivité puisse obtenir l'eau dont il a besoin pendant les travaux.

Quant à la réalimentation à partir d'HERICY, tout le monde est conscient que c'est la solution d'avenir, mais les financements à mettre en place sont tels que la seule commune de VALENCE EN BRIE ne peut pas les prendre en charge sans participation d'autres collectivités. Monsieur MEYLING déclare que le Syndicat de MACHAULT-PAMFOU n'est pas hostile à cette solution, mais qu'il n'est pour l'instant pas pressé de la mettre en œuvre.

Dans l'optique de cette solution, l'éventualité d'une extension future du réseau d'HERICY vers l'école de FONTAINEROUX pour en assurer la défense incendie est de nature dans les années à venir à diminuer le linéaire à mettre en place pour effectuer le raccordement vers MACHAULT.

En conclusion, il apparaît que la seule solution à mettre en œuvre à court terme pour la commune de VALENCE EN BRIE est un raccordement sur le forage.

En deuxième phase, une liaison avec PAMFOU pourra être réalisée (en prolongeant la canalisation allant vers le forage). A long terme, il y aura lieu d'envisager pour les trois collectivités de MACHAULT, PAMFOU et VALENCE EN BRIE une liaison avec HERICY, avec raccordement également de FERICY.

\* \* \*

### Décision du Conseil Municipal du 27 Mars 1986

Madame le Maire, après avoir rappelé les résultats du forage de recherches d'eau exécuté en limite de PAMFOU au lieu dit "Le Bois des Bouleaux", fait état des contacts

qu'elle a eu avec les élus des Communes voisines et donne lecture du compte-rendu de la réunion du 19 Mars 1986 qui s'est tenue en Mairie de VALENCE EN BRIE pour faire le point sur la situation et examiner les possibilités de réalimentation à partir d'autres collectivités.

Le Conseil Municipal, ayant ouï cet exposé :

- Considérant la nécessité de résoudre au plus tôt les problèmes d'alimentation en eau de la commune ;
- Considérant l'impossibilité d'un raccordement à court terme avec d'autres collectivités, en raison de leur refus ou du coût excessif d'une réalimentation à la charge de la seule commune de VALENCE EN BRIE ;
- Considérant la proximité de l'échéance du Contrat Régional ;
- Considérant les résultats de la campagne de recherches d'eau ;

Après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité, la réalimentation en eau potable à partir du nouveau forage, estimée à 1 200 000 F.H.T. par les services de la D.D.A.F. ;

- Sollicite une inscription de 350 000 F.H.T. au titre du programme 1986 d'alimentation en eau potable des communes rurales pour compléter le financement acquis au titre du Contrat Régional et demande l'aide de l'Agence Financière du Bassin SEINE NORMANDIE.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire que la Commune adopte le projet de réalimentation en eau potable et en vote le financement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

1) adopte le projet de réalimentation à partir du forage réalisé au lieu dit "Le Bois des Bouleaux"

2) vote le financement comme suit :

Montant des travaux 1 200 000 F.H.T.

soit 1 423 603 F.T.T.C.

se décomposant de la manière suivante :

Contrat Régional 850 340 F.H.T.

soit 1 008 503 F.T.T.C.

Programme 1986 d'Alimentation en eau potable des Communes Rurales 350 000 F.H.T.

soit 415 100 F.T.T.C.

avec la répartition suivante :

● Subvention Contrat Régional  
(45 % sur 850 340 F) 382 653 F

● Subvention Département  
(25 % sur 350 000 F) 87 500 F

● Subvention État  
(12 % sur 350 000 F) 42 000 F

● Aide de l'Agence de Bassin  
(30 % sur l'ensemble) 360 102 F

● Emprunt communal ou autofinancement (dont TVA récupérée  
223 263 F) 551 348 F

1 423 603 F

3) prend l'engagement de voter chaque année les crédits nécessaires au bon entretien des installations et réseaux.

Le projet sera financé par 75 % de subventions. Il restera à la charge de la commune :

551.348 Frs

223.263 Frs T.V.A. sera récupérée

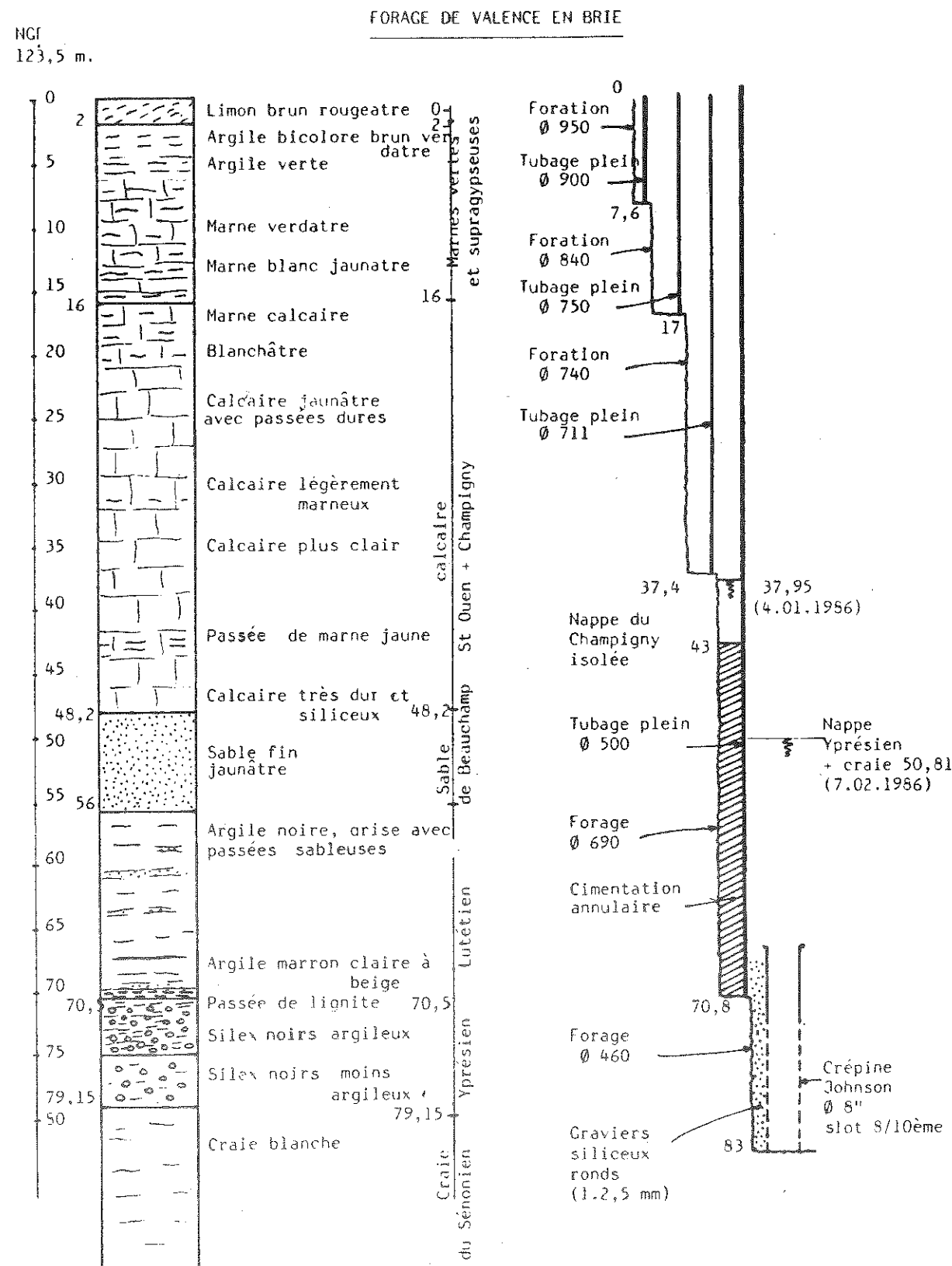
= 328.085 Frs

Le Conseil Municipal décide d'emprunter 160.000 Frs et de prendre 168.085 Frs sur les fonds libres (réserves).

Le Conseil Municipal sollicite une aide exceptionnelle de l'Etat sur les crédits du chapitre 67 51 pour la réalimentation en eau potable de la commune.

Cette subvention exceptionnelle ne peut être accordée que s'il y a moins de 80 % de subventions autres or, nous sommes subventionnés à 75 %. Elle ne peut être que de 5 % (de 850.000 Frs) soit 42.500 Frs (nous tentons...)

\* \* \*



Cet éditorial sous forme de compte-rendu, très long était indispensable pour que chacun et chacune soit informé d'un problème vital "L'EAU"



## Réunion de Conseil

18 Décembre 1985

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Madame BEAUDEMON 2<sup>e</sup> adjoint, Madame BERMOND, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur PIERUCCI J.Fr., Monsieur LECLERC J., conseillers municipaux.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L. ayant donné pouvoir à Madame REDON-MICHAUD et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 19 Novembre 1985, celui-ci est adopté.

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1985

en présence de Monsieur BACQUET, percepteur à Le Chatelet en Brie.

Le budget supplémentaire a été examiné par les commissions communales et extra-municipales des finances le lundi 16 Décembre 1985.

Le budget se décompose comme suit :

- Dépenses -	2.573.561,43 Frs
Fonctionnement =	1.342.348,50 Frs
Investissement =	1.231.212,93 Frs
- Recettes -	2.573.561,43 Frs
Fonctionnement =	1.342.348,50 Frs
Investissement =	1.231.212,93 Frs

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire 1985 par Madame GRIMOIN, secrétaire, en accepte les résultats par 8 voix pour et 2 abstentions.

### DIFFÉRENTS TARIFS A PARTIR DU 1er JANVIER 1986

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs comme suit :

#### - Bulletin d'information "Le Valençois" -

Depuis 1983, le bulletin municipal "Le Valençois" permet aux habitants d'être informés sur l'activité municipale et sur la vie du village.

En raison des hausses intervenues dans le domaine de l'imprimerie et du papier, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la publicité.

A partir du 1er janvier 1986	En 1985
- 1/8 de page =	200 Frs
- 1/4 de page =	400 Frs
- 1/2 page =	800 Frs
- 1 page =	1.400 Frs

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public - La publicité nous permet de le financer. Merci aux annonceurs.

#### - SALLE POLYVALENTE - (secteur libre) -

##### ● Personnes ou sociétés extérieures à la commune

En 1985 = 1.640 Frs  
En 1986 = 1.640 Frs x 4 % = 65,60 Frs + 1.640 Frs = 1.705,60 Frs arrondi à **1.700 Frs**

##### ● Personnes de la commune

En 1985 = 820 Frs  
En 1986 = 820 Frs x 4 % = 32,80 Frs + 820 Frs = 852,80 Frs arrondi à **850 Frs**

##### ● Entrée de la salle (location réservée aux habitants de Valence)

En 1985 = 164 Frs  
En 1986 = 164 Frs x 4 % = 6,56 Frs + 164 Frs = 170,56 Frs arrondi à **170 Frs**

#### - TERRASSE MONSIEUR IMBAULT - (secteur libre) -

En 1985 = 312 Frs  
En 1986 = 312 Frs x 4 % = 12,48 Frs + 312 Frs = 324,48 Frs arrondi à **325 Frs**

#### - CONCESSIONS CIMETIÈRE - (Libre) - Doit être divisible par 3 - 1/3 revenant à l'Aide Sociale

##### - Perpétuelles -

En 1985 = 936 Frs  
En 1986 = 936 Frs x 10 % = 93,60 Frs + 936 Frs = 1.029,60 Frs arrondi à **1.029 Frs / 3 = 343 Frs**

##### - Cinquantenaires -

En 1985 = 486 Frs  
En 1986 = 486 Frs x 10 % = 48,60 Frs + 486 Frs = 534,60 Frs arrondi à **534 Frs / 3 = 178 Frs**

##### - Trentenaires -

En 1985 = 336 Frs  
En 1986 = 336 Frs x 10 % = 33,60 Frs + 336 Frs = 369,60 Frs arrondi à **369 Frs / 3 = 123 Frs**

#### - LOCATION SALLE POUR LE KARATE -

En 1985 = 550 Frs  
En 1986 = 605 Frs (10 %)

#### - TICKETS DE TAXI - (2,5 % autorisé)

Le Conseil Municipal décide que le nouveau tarif en vigueur pour les usagers du taxi collectif sera de :

En 1985 = 4,80 Frs  
En 1986 = 4,80 Frs x 2,5 % = 0,12 Frs + 4,80 Frs = 4,92 Frs arrondi à **4,90 Frs**

#### - GARANTIE DE RECETTES - (2,5 % autorisé)

Le Conseil Municipal fixe la garantie de recettes accordée pour l'exploitation du taxi collectif à :

En 1985 = 51,07 Frs  
En 1986 = 51,07 Frs x 2,5 % = 1,276 Frs + 51,07 Frs = 52,346 Frs arrondi à **52,35 Frs**

#### - INDEMNITÉS DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES ALLOUÉES AUX 2 EMPLOYÉS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 1985 -

En 1984 = 163,20 Frs

En 1985 = **163,20 Frs**

par application de l'arrêté interministériel du 31 Décembre 1983 (J.O. du 14 Janvier 1984).

#### - PARTICIPATION A LA CONSOMMATION ÉLECTRICITÉ - demandée aux différents clubs, aux différentes associations, Sociétés de la commune, utilisateurs à titre gracieux de la salle polyvalente (secteur libre).

En 1985 = 180 Frs

En 1986 = **220 Frs**

Nous demandons à chacun de faire très attention à la consommation électricité de ne pas laisser inutilement la lumière allumée (la facture E.D.F. est de plus en plus importante).

#### - BONS DES ANCIENS -

En 1985 = 90 Frs

En 1986 = **95 Frs**

#### - DESSABLEUR A LA STATION D'ÉPURATION -

Madame le maire rend compte au Conseil Municipal de l'appel d'offres concernant les travaux à la station d'épuration - dessableur indispensable -

7 entreprises ont été contactées - La commission "Travaux" s'est réunie le 2 Décembre 1985 - Monsieur BACQUET, receveur à Le Chatelet en Brie assistait à la réunion.

Étaient présents : Madame REDON, maire, Monsieur GILET, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame BEAUDENON, 2<sup>e</sup> adjoint, Madame BERMOND, 3<sup>e</sup> adjoint, Messieurs GARPIEL et LECLERC, conseillers municipaux et un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement.

La commission a examiné les propositions reçues et propose au Conseil Municipal de confier les travaux à l'entreprise TISSIER pour un montant de **45.315,87 Frs T.T.C.** Un délai d'exécution sera fixé.

Proposition acceptée.

Ces travaux ont été prévus au Contrat Régional.

#### - FETES DES ANCIENS -

Suite à la demande faite aux anciens d'exprimer leur préférence (pièce au théâtre de FONTAINEBLEAU ou repas) la majorité de nos anciens ont opté pour le repas. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'offrir comme chaque année, un repas à chaque personne de plus de 70 ans ayant son habitation principale à Valence accompagnée de son conjoint.

La date est fixée au **dimanche 26 Janvier 1986.**

Pour les quelques personnes ayant choisi la pièce de théâtre, les places seront réservées pour le vendredi 24 Janvier 1986.

- Les **VŒUX** seront présentés le **dimanche 5 Janvier 1986**, les présidents des différentes associations y seront invités.

#### - NOEL DES ENFANTS -

**Bravo et merci à V.A.L.C.** pour le spectacle organisé à

l'occasion du Noël des enfants le dimanche 8 Décembre 1985 ; spectacle exceptionnel et unique.

Merci à toutes les bonnes volontés qui ont collaboré à cette réussite. **Compliments à tous.** Spectacle et cadeaux ont été entièrement financés par V.A.L.C. (ce qui, il faut en être conscient, fait faire des économies à la commune).

#### - CLASSE DE NEIGE -

Séjour de 11 jours à Morillon, Haute Savoie "L'Oisellerie".

● **Départ des enfants le vendredi 3 Janvier 1986 au soir** (l'heure exacte sera précisée ultérieurement)

● Les valises doivent être emportées en gare de MELUN, le **mardi 31 Décembre 1985 au matin.**

● **Participation financière des familles** - Le Conseil Municipal décide de demander :

- 550 Frs pour un enfant (en 1985 = 500 Frs)
- 900 Frs pour le 2<sup>ème</sup> enfant (en 1985 = 800 Frs)

#### - INFORMATIONS -

● **Permanence de Monsieur FROTE** - Mairie de Le Chatelet en Brie - 1<sup>er</sup> étage -

De 10 h 30 à 12 h les samedis : 11 Janvier 1986  
1<sup>er</sup> Février 1986

#### - COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS -

- le 23 Novembre 1985 - **Congrès des Maires de Seine et Marne** à Moissy Cramayel. De nombreuses questions ont été abordées, la plupart relative à la décentralisation - notamment l'enseignement.

- le 26 Novembre 1985 - Commission scolaire avec parents d'élèves et Directeur d'école **Classe de neige**

- le 29 Novembre 1985 - Rendez-vous avec un ingénieur **E.D.F.** pour protester contre le manque de coordination entre Administrations - au point de vue matériel - Nos trottoirs ont été remis à neuf - 15 jours après **E.D.F.** doit poser des poteaux - Problème évoqué à l'Amicale des Maires en présence de Mr le Préfet, Commissaire de la République.

- le 30 Novembre 1985 - Montereau : **Centre principal de Secours et de Défense contre l'incendie** avec une brillante démonstration de désincarcération de personnes dans une voiture accidentée.

- le 2 Décembre 1985 - Rendez-vous sur place avec Monsieur NAUDET - Ingénieur de la Direction Départementale de l'Agriculture et Monsieur BARBIER : **Forage** - problèmes techniques très importants.

- le 5 Décembre 1985 - **Syndicat Vallée Javot** - l'avenant doit être signé de la somme de : 296.523,54 Frs T.T.C.

- le 7 Décembre 1985 - **Amicale des Maires** : Pour Valence, 3 questions ont été posées : (problème de l'eau - déviation R.N. 105 - S.A.C.E.M.) en présence de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, Madame DUBOS, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, Monsieur SERAMY, Président du Conseil Général, Monsieur VIVIEN, député, Messieurs DAILLY et LARCHER, sénateurs.

- le 9 Décembre 1985 - Rendez-vous avec E.D.F. pour nos trottoirs.

Madame le maire souhaite à tous ses collègues de "Joyeuses fêtes de fin d'année".

### Réunion de Conseil

30 Janvier 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Étaient présents : Madame BEAUDENON, 2<sup>e</sup> adjoint, Madame BERMOND, 3<sup>e</sup> adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Madame KLEIN M.L., Messieurs GARPIEL J.P., PIERUCCI et LECLERC, conseillers municipaux.

Étaient absents : Monsieur GILET, 1<sup>er</sup> adjoint, ayant donné pouvoir à Madame REDON, Monsieur BLANQUET ayant donné pouvoir à Madame BEAUDENON et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame KLEIN.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 18 Décembre 1985, celui-ci est adopté.

### DESSABLEUR STATION D'EPURATION

Lors de la séance du 18 Décembre 1985, le Conseil Municipal avait accepté la proposition faite par la commission des travaux (réunion du 2/12/85) suite à un appel d'offres, les travaux étaient confiés à l'entreprise TISSIER pour un montant de 45.315,87 Frs.

Or par lettre du 16 Décembre 1985, Monsieur TISSIER a informé la Direction Départementale de l'Équipement qu'une erreur s'était glissée dans le calcul du ferrailage, seules la façon et la mise en place ont été comptabilisées, la fourniture ayant été oubliée, soit une différence en plus de 6.840 Frs.

Une nouvelle consultation a du être lancée. L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 29 Janvier 1986, à nouveau en présence de Monsieur BACQUET, receveur à Le Chatelet en Brie. Étaient présents : Madame REDON, Madame BEAUDENON, 2<sup>e</sup> adjoint, Madame BERMOND, 3<sup>e</sup> adjoint, et les membres de la commission des travaux Messieurs GARPIEL, LECLERC et ROUSSEAU.

La commission a examiné, à nouveau, les propositions reçues. L'offre la plus intéressante demeure celle de Monsieur TISSIER. En conséquence, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise TISSIER pour un montant de 53.001,15 Frs T.T.C.

Un délai d'exécution sera fixé.

### TAXI COLLECTIF

Le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur VIEVILLE Henri, pour raison de retraite, demande la suspension de son contrat pour l'exploitation du service de transports de voyageurs Valence en Brie - Montéreau-Fault-Yonne.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour assurer la continuité de ce service, de prendre les dispositions nécessaires, de signer toutes les pièces utiles et un nouveau contrat établi dans des conditions identiques avec le remplaçant : Monsieur MERIEL Patrice.

### PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS

Suite aux informations données lors des réunions du 27 Juin et 19 Novembre 1985, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention.

### SUBVENTIONS AUX DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer le décret du 30 Octobre 1935 relatif au contrôle des associations, œuvres et entreprises privées subventionnées - J.O. du 31 Octobre 1935 - codifié en tant qu'il concerne les communes - art. L. 221 - 8 al let 2 du code des communes.

*Art. 1er* - Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

*Art. 2* - Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées ayant reçu une ou plusieurs subventions, dans l'année en cours, sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Madame le maire propose que Madame BERMOND, adjointe, notre spécialiste "Finances" soit nommée "déléguée" de la commune auprès des différentes associations.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### ORGANISATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES DU 16 MARS 1986

circulaire n° 85.315 du 13 décembre 1985.

Le Conseil prend connaissance des différentes instructions.

Il doit y avoir 2 bureaux de vote distincts.

**Dépouillement - LE DEPOUILLEMENT** doit suivre immédiatement la clôture du scrutin. Le bureau de vote compétent pour les élections législatives et le bureau de vote compétent pour les élections régionales doivent donc y procéder, parallèlement, chacun de son côté.

### INFORMATIONS

● Ecole - coût du brûleur SAM 10

(Facture du 6 décembre 1985)	2.333 Frs
+ T.V.A. 18,60 %	433,94 Frs
	<hr/> 2.766,94 Frs

(normalement 4.485 Frs prix vendu au concessionnaire)

+ pose	1.301 Frs
+ T.V.A. 18,60 %	241,98 Frs
	<hr/> 1.542,98 Frs
	4.309,92 Frs

(prix spécial collectivités locales)

● fourni par S.I.C.M.A. (Cie Internationale de chauffage)

● Assurances commune - SAMDA  
contra Villasur 15.615,91 Frs (en 1984 = 14.500 Frs)

Par rapport à celui de 1985, le tarif 1986 présente les évolutions suivantes dues soit à l'indexation prévue au contrat, soit à l'aggravation du nombre du coût des sinistres :

- Dommages aux biens : + 6,60 % (indexation)
- Responsabilité civile : + 10 % pour les communes de moins de 1000 habitants
- Accidents de service des agents : + 10 %
- Maladie, maternité des agents : + 10 %

### REDEVANCES DES MINES SUR LES HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX

L'article 1519 du code des impôts prévoit la perception, au profit des communes, d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur leur territoire par les concessionnaires, les titulaires de permis d'exploitation, ou les explorateurs de mines de pétrole.

Le taux en est fixé annuellement par arrêté interministériel et la répartition s'effectue selon les règles fixées par le code général des impôts.

Notre commune, doit percevoir à ce titre, la somme de 23.770 Frs dont le versement sera effectué par les soins de la Trésorerie Générale. En 1984, 22.314 Frs (Bulletin n° 7 - Réunion du 21/3/1985)

### AFFAIRES SCOLAIRES - COUR MOYEN D'UN ÉLÈVE A L'ÉCOLE DE VALENCE

1984 - 37 élèves : dépenses obligatoires 1.537,49 Frs par élève.

Ce chiffre ne tient pas compte des frais occasionnés par les classes de neige, la piscine et la musique.

### LISTES ÉLECTORALES

Inscrits au 28 Février 1985	324
additions	39
Total	363
radiations	20
Total au 10 Janvier 1986	343

### INFO - DRAC ILE DE FRANCE 6 DIRECTIONS RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES DE L'ILE DE FRANCE

Pour tous renseignements : A.S.S.E.C.A.R.M. Ile de France - Sabine PAUPHILET 9, rue la Bruyère 75009 PARIS - Tél. : 42.85.45.28

Logement 77 - s'est livré à une étude très intéressante sur le surendettement des familles accédant à la propriété. Les

candidats à la construction peuvent leur demander conseil. Adresse : 1, rue Jacques Amyot 77000 MELUN - Tél. : 64.52.46.63

### PLAINTES ont été déposées à la Gendarmerie de Le Chatelet en Brie le mardi 21 Janvier 1986

Constations d'actes de surveillance.

● à l'école - pannes de chauffage

1) avant que le brûleur soit changé, le clapet de retenue a été inversé.

2) le 14 Janvier 1986 la vanne d'arrivée du fuel a été fermée.

● à la salle polyvalente

3) le 31 Décembre - nuit de la St Sylvestre, la salle était louée, panne de chauffage. Le matin, tout marchait normalement - le soir, la pompe à chaleur est en panne et les convecteurs arrêtés - le courant a été coupé au tableau électrique.

4) panne chauffe-eau le bouton a été inversé - de "jour" mis sur "nuit".

### DÉCLARATION D'IMPOTS 1985

Les personnes souhaitant obtenir une aide quelconque pour l'établissement des imprimés s'adresser à : Madame BEAUDENON tél. : 64.31.82.53 ou à Madame BERMOND tél. : 64.31.80.71

### VŒUX

Madame le maire donne lecture de nombreuses lettres ou cartes de vœux reçues notamment de :

- Monsieur le Préfet, Commissaire de la République ;
- Madame le Sous-Préfet ;
- des Sénateurs de Seine et Marne : Messieurs DAILLY, SERAMY, LARCHE et FRANÇOIS ;
- du Député Monsieur VIVIEN ;
- des différents maires du canton ;
- de la Direction Départementale de l'Équipement ;
- de la Sté des Eaux de MELUN ;
- du corps des Sapeurs-Pompiers de MONTEREAU ;
- de la Brigade de Gendarmerie - du Commissariat de MONTEREAU - de Monsieur le Percepteur de Le Chatelet en Brie.

### - COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS -

- le 2 Janvier 1986 - Révision listes électorales (voir informations)
- le 7 Janvier 1986 - Amicales des maires, Président : Monsieur LE GUEN
  - Cotisation 1986 : 1,50 Frs par habitant
  - Projet : création d'un comité intercommunal de prévention contre la délinquance
- le 18 Janvier 1986 - Rendez-vous avec architecte et serrurier pour église
- le 20 Janvier 1986 - Commission travaux : siphons anti-odeurs

- le 24 Janvier 1986 - Rendez-vous cadastre MELUN. Attention : les personnes ne répondant pas aux demandes de renseignements demandés par le service des impôts seront taxées d'office avec amendes.
- le 27 Janvier 1986 - Commission des travaux : réception des trottoirs
- le 29 Janvier 1986 - Commission des travaux : 2ème appel d'offres pour dessableur.

## Réunion de Conseil

26 Février 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Étaient présents : Mesdames BEAUDENON, 2<sup>e</sup> adjoint, BERMOND, 3<sup>e</sup> adjoint, Messieurs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Étaient absents : Monsieur GILET, 1<sup>er</sup> adjoint, ayant donné pouvoir à Madame BEAUDENON, Madame KLEIN ayant donné pouvoir à Madame REDON et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 30 Janvier 1986, celui-ci est adopté.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR 1986 - RÉFORME DE LA DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

résultant des dispositions de la loi n° 85.1352 du 20 Décembre 1985 (J.O. du 21/12/1985) complétée par le décret du 31 Décembre 1985 (J.O. du 5 janvier 1986) en précisant des conditions d'application.

Désormais le système du taux de concours (pourcentage appliqué aux dépenses d'investissements trimestrielles) est remplacé par un régime de **subventions spécifiques, opération par opération**, attribuées par Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, après qu'une commission d'élus locaux ait décidé des catégories d'investissements à financer en priorité et des fourchettes de taux de subvention à appliquer à chacune d'entre elles.

Le Conseil sollicite l'obtention de ces subventions spécifiques pour :

- établissement scolaire : réfection de la cour de l'école : wc et branchement
- voirie communale grosses réparations : place de l'église : rue du presbytère partie inférieure

Selon le montant des subventions obtenues, le complément du financement sera pris sur les fonds libres de la commune ou un emprunt sera contracté.

Projet ne signifie pas réalisation (qui dépendra des subventions obtenues) devant faire face à des problèmes impératifs (problème de l'eau) un choix devra être fait.

### ÉLECTION EN 1987 des administrateurs des centres régionaux de la Propriété forestière

Établissement en 1986 des listes électorales compo-

sant dans chaque département, le collège des propriétaires de parcelles boisées.

La commission communale est composée :

- du maire, président
- d'un membre désigné par le Conseil Municipal ; Monsieur GILET, 1<sup>er</sup> adjoint, ou suppléante Madame BEAUDENON, 2<sup>e</sup> adjoint ;
- d'un membre désigné par le Préfet : Monsieur DELIMBEUF.

### INFORMATIONS

- remise en état et modification de l'équipement électrique de l'armoire de télécommande des pompes de relèvement des eaux usées.

Travaux effectués par la Sté des Eaux de MELUN

Coût	2.335,50 Frs
T.V.A. 18,60 %	434,40 Frs
Total T.T.C.	2.769,90 Frs

- **Dotations Générales de Décentralisation** - au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme (P.O.S.)

Suite à notre demande (lettre du 29 Août 1985) il est alloué la somme de 8.560 Frs représentant une part du concours particulier créé par l'Etat au sein de la D.G.D. (arrêté de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du 2.12.1985 - somme reçue le 6.2.1986)

- **Plan informatique pour tous** - avec Monsieur PETIT

Depuis le 18 Février 1986 - chaque mardi de 20 h 30 à 22 heures (sauf pendant les vacances scolaires)

- **Remerciements de subventions**

Madame le maire donne lecture des lettres de remerciements pour les subventions attribuées par la commune en 1985 (Croix-rouge française - association des paralysés de France - association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de Seine et Marne - secours populaire - union départementale des sapeurs-pompiers de Seine et Marne)

- **Naissance des "Franciliens"** les habitants d'Ile de France (la commission du dictionnaire de l'Académie Française l'a adopté)

- **Quinzaine nationale du comité français pour la campagne mondiale contre la faim**

(Lecture du courrier de Madame LIENHARD - Direction Départementale de la D.A.S.S.)

- **Déneigement** - le lundi 24 Février - remerciements aux bénévoles en particulier Monsieur J.P. GARPIEL et Monsieur ROUSSEAU Fils.

### Réunion de Conseil

27 Mars 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Étaient présents : Monsieur ROUSSEAU R., Madame KLEIN M.L., Messieurs GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Étaient absents : Monsieur GILET R., ayant donné

pouvoir à Madame KLEIN, Madame BEAUDENON J., ayant donné pouvoir à Monsieur BLANQUET, Madame BERMOND S., ayant donné pouvoir à Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame KLEIN M.L.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 26 Février, celui-ci est adopté.

● **Réalimentation en eau potable** - Voir Editorial

● **Le compte administratif 1985 et le budget primitif 1986** furent examinés par la commission des finances le lundi 24 Mars 1986.

Monsieur BACQUET, Receveur Municipal à Le CHATELET EN BRIE, était présent à la réunion du 27 Mars 1986.

### COMPTE ADMINISTRATIF 1985

Aux termes de l'article L.121.13 alinéa 2 du code des communes "dans les séances ou le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président" Madame le maire propose que Monsieur ROUSSEAU Robert soit élu.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal entend la lecture du compte administratif 1985 par Madame GRIMOIN, secrétaire, et en accepte les résultats par 7 voix pour et 2 abstentions (le maire ne prenant pas part au vote).

Le compte administratif présente un excédent global de clôture de : **888.189,29 Frs.**

#### - Section de fonctionnement

Dépenses	1.238.755,90 Frs
Recettes	3.353.084,09 Frs
Excédent	2.114.328,19 Frs

#### - Section d'investissement

		<b>Restes à réaliser</b>
Dépenses	657.843,05 Frs	1.053.610,09 Frs
Recettes	434.314,24 Frs	51.000 Frs
Déficit	223.528,81 Frs	
<b>Résultat global</b>		
Déficit	1.002.610,09 Frs	
Excédent	1.890.799,38 Frs	→ 888.189,29 Frs

### BUDGET PRIMITIF 1986

#### - Dépenses :

● de fonctionnement	1.973.156,76 Frs
● d'investissement	1.696.721,24 Frs

#### - Recettes :

● de fonctionnement	1.973.156,76 Frs
● d'investissement	1.696.721,24 Frs

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par Madame GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à la majorité par 8 voix pour et 2 abstentions.

### VOTE DES 4 TAXES - Taux d'imposition inchangés.

Il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes pour 1986.

**Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour cette année, de ne pas augmenter les diffé-**

**rents taux.**

Taux d'imposition communaux pour l'année 1986 (inchangés par rapport à 1985)

	En 1986 (comme 1985)
- Taxe d'habitation	11,77 %
- Foncier bâti	25,60 %
- Foncier non bâti	71,30 %
- Taxe professionnelle	12,07 %

### Revalorisation des valeurs locatives

(article 31 de la loi n° 85.695 du 11 Juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier)

Comme chaque année, les valeurs locatives sur lesquelles sont assis les impôts directs locaux sont, en 1986, majorés forfaitairement par application de coefficients fixés de manière uniforme au **niveau national**. Ces coefficients sont les mêmes que ceux appliqués en 1985 et tiennent compte de l'évolution des loyers constatée en 1983. Ils sont de **1,08** pour la généralité des propriétés bâties et non bâties.

Le système comporte toutefois une **innovation importante** par rapport à la situation des années antérieures. En effet, après application de ces coefficients de majoration forfaitaire aux valeurs locatives foncières, les bases des impôts directs seront **ajustées en baisse** au moyen d'un **coefficient déflateur fixé à 0,974**. Ce dispositif concerne l'ensemble des 4 taxes directes locales y compris donc la taxe professionnelle. Techniquement, il s'explique par le décalage de 2 ans qui existe entre l'année de prise en compte des données constituant les bases d'imposition (1983) et l'année précédant celle de l'imposition (1985).

L'actualisation de 8 % devrait ainsi être ramenée à **5,19 %** (correspondant à l'inflation).

### Département

Les taux sont légèrement inférieurs.

	<b>1986</b>	<b>1985</b>
- Taxe d'habitation	4,69 %	4,76 %
- Foncier bâti	7,87 %	7,98 %
- Foncier non bâti	21,86 %	22,18 %
- Taxe professionnelle	4,88 %	4,95 %

- Quant aux **frais de confection des rôles**, ils restent inchangés.

● 4 % (taux de prélèvement effectué par l'État pour confection des rôles de la taxe d'habitation)

● 7,60 % pour les autres taxes (Foncier bâti - Foncier non bâti - Taxe professionnelle)

### Taxe des ordures ménagères (sur le Foncier bâti)

La taxe est égale =  $\frac{\text{Coût des ordures ménagères}}{\text{Valeurs locatives}}$

● En 1985 sur les feuilles d'impôt : 6,97 %

● En 1986 le coût des ordures ménagères est de : 84.428 Frs

La taxe devrait être de :  $\frac{84.428 \times 100}{1.118.000} = 7,55 \%$

En 1986, du fait de la revalorisation des bases d'imposition fixée par le gouvernement - 8 % - MAIS compte tenu du coefficient déflateur de 0,974, ce qui se traduit par une augmentation de 5,19 %, la commune n'augmentant pas les taux, si les chiffres recueillis sont exacts, les différentes taxes (habitation, foncières sur les propriétés bâties et non bâties) devraient augmentées d'environ : 5,19 %, sauf évidemment cas particuliers : travaux - révision de la valeur locative...

#### NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL

Le Conseil Municipal, délibérant, décide à l'unanimité, d'adhérer au "Syndicat d'Études et de Programmation du Canton du CHATELET EN BRIE" dont le siège serait à la mairie du CHATELET EN BRIE et désigne deux délégués titulaires : Madame REDON et Madame BEAUDENON

Titulaires : Madame REDON et Madame BEAUDENON

#### CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE : PROGRAMMATION - RÉGULATION

Afin de réduire la consommation d'électricité à la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide de faire effectuer des travaux de programmation et régulation.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES DES CHAMBRES DE MÉTIERS - (Novembre 1986) - décret n° 68.47 du 13.1.1968 publié au J.O. du 18.1.1968

Aux termes de l'article 4 dudit décret les listes électorales des chambres de métiers sont établies par commune.

Ces listes sont dressées par une commission composée :

- du maire ;
- du délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un chef d'entreprise et d'un compagnon exerçant leur activité professionnelle et remplissant les conditions pour être électeur à la chambre des métiers et désignés par le Conseil Municipal. A défaut de compagnon, le Conseil

Municipal désigne un autre chef d'entreprise.

Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur HADROT Michel ;
- Monsieur LECLERC Jean

#### TRANSPORT CAR VALENCE-MONTEREAU

Suite à notre demande,

par arrêté n° 86 AFO/RS 030 du 27.2.1986, Monsieur le Préfet, Commissaire de la République a ouvert au public le service spécial de transport d'élèves organisé par le syndicat intercommunal à vocation scolaire de la région de Donnemarie Dontilly et ce, à compter du 3 Mars 1986.

Il a fallu l'accord des différentes parties : syndicat de transports - Inspection Académique - D.D.E. - Préfecture - Transporteur, ce qui fut long à obtenir...

Les voyageurs, autres que scolaires, paieront les tarifs "à la place" calculés sur la base de la tarification de l'entreprise homologuée par Monsieur le Préfet de Seine et Marne, Commissaire de la République.

Les horaires sont les suivants :

Valence - 7 h 40 - retour 18 h 10 (sauf mercredi et dimanche)  
Samedi - 7 h 40 - retour 13 h 10

Service non assuré pendant les vacances scolaires.

Le service du taxi reste inchangé.

#### REMERCIEMENTS DE MONSIEUR LE PREFET - Commissaire de la République

pour le déroulement des élections législatives et régionales par lettre du 18 Mars 1986.

#### - COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS -

- le 18 Mars
  - Amicale des maires
  - Projet : un autre contrat régional serait signé en Novembre 1986 à l'expiration du 1er.

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

### JANVIER 1986

- 2 : Révision liste électorale
- 5 : Vœux
- 7 : Amicale des Maires
- 8 : Commission des Travaux
- 20 : Commission des Travaux
- 21 : Gendarmerie : PLAINTÉ pour 4 actes de malveillances
- 24 : Service du Cadastre - MELUN
- 27 : Rendez-vous avec E.D.F.
- 27 : Commission des Travaux
- 29 : Appel d'offres - 2<sup>ème</sup> ouverture des plis - "Dessableur" à la station d'épuration.
- 30 : Réunion de Conseil.

### FÉVRIER 1986

- 2 : Repas des ANCIENS
- 3 : Réunion "Pétrole" à SIVRY-COURTRY
- 4 : Commission "FETES" : forains pour fête communale avec V.A.L.C.

### VACANCES

- 26 : Réunion de Conseil
- 28 : Rendez-vous chez Monsieur le PREFET, Commissaire de la République avec Madame BEAUDENON, Madame BERMOND et D.D.A. - Problème : EAU

### MARS 1986

- 1 : Vu Madame LECOINTE, Maire de PAMFOU
- 3 : Tribunal de Police de MELUN : Affaire FROSIO. Pour PROBLEME EAU
- 4 : Vu Monsieur LE GUEN, Maire de FERICY
- 5 : Vu Monsieur BILLECOCQ

- (Conseil Général)
- 6 : Vu Monsieur MEYLING, Maire de MACHAULT
- 8 : Vu Monsieur MEUNIER, Maire d'ECHOUBOULAINS
- 19 : Réunion à la Mairie de VALENCE : Monsieur LE GUEN, Conseil Général, D.D.A. - Sté des Eaux Monsieur BILLECOCQ, Maires de PAMFOU et MACHAULT, Madame BEAUDENON
- 16 : Elections Législatives et Régionales
- 18 : Amicale des Maires
- 24 : Rendez-vous au CHATELET en BRIE avec Monsieur BACQUET, Percepteur.
- 18 h 20 : Commission "FINANCES" (Compte Administratif - Budget Primitif - Vote des 4 taxes).

#### 27 : Réunion de Conseil

### PAQUES

- 2 : Commission Travaux
- 7 : Syndicat d'électrification
- 14 : Association Foncière
- 18 h Commission Travaux
- 16 : Commission Chemins
- 17 : Syndicat Vallée Javot
- 19 : Réunion "NOUVEAUX HABITANTS"
- 21 : Liste électorale "Chambre des Métiers"
- 25 : Réunion "JEUNES"

### AVRIL 1986

37 RÉUNIONS ou RENDEZ-VOUS

**"SPAR"**  
épicerie-fruits-légumes  
butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile  
Tél. 64.31.83.62

Place de l'Église VALENCE EN BRIE

**TRANSPORTS**  
**JACQUET**

13, rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE  
Tél. 64.31.82.91

DISTRIBUTION D'EAU  
ASSAINISSEMENT  
ORDURES MÉNAGÈRES

**SOCIÉTÉ DES EAUX  
DE MELUN**

Siège Social : 398, Rue Foch  
Z.I. VAUX LE PÉNIL 77005 MELUN Cédex  
Tél. 64.37.05.06

Jours ouvrables  
de 8 h. 30 à 12 h.  
et de 14 h. à 17 h. 30

MAÇONNERIE — COUVERTURE  
BÉTON ARMÉ

Entreprise  
**VENET Frères s.a.r.l.**

de Père en Fils depuis 1885

6, Rue de la Croix  
LA BROSSE par HÉRICY 77850

Tél. 64.23.88.45



# UNE JOURNÉE EN CLASSE DE NEIGE



◀ Une séance de  
ski alpin

CETTE ANNEE, C'EST DU 3 AU 15 JANVIER QUE NOUS SOMMES ALLES EN CLASSE DE NEIGE EN HAUTE-SAVOIE, A MORILLON. VOICI COMMENT SE DEROUlait UNE JOURNEE AU CHALET L'OISELLERIE.

TOUS LES MATINS, LES ANIMATEURS NOUS RE VEILLAIENT A 7H30 ET NOUS AVIONS UN QUART D'HEURE POUR NOUS HABILLER ET POUR NOUS LAVER.

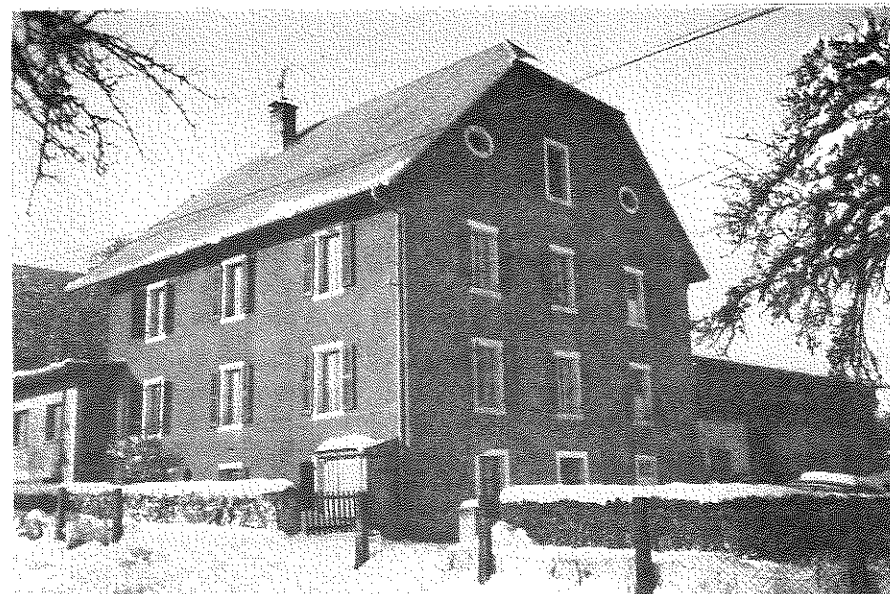
PUIS UNE CLOCHE SONNAIT: C'ETAIT L'HEURE DU PETIT DEJEUNER. DES TARTINES, DU BEURRE, DE LA CONFITURE ET UN BOL DE CHOCOLAT CHAUD NOUS ATTENDAIENT DANS LA SALLE A MANGER.

PUIS NOUS ALLIONS EN CLASSE JUSQU'A 11H45. A CE MOMENT, UNE CLOCHE SONNAIT DE NOUVEAU ET DONNAIT LE SIGNAL DU DEJEUNER. LE REPAS FINI, NOUS NOUS PREPARIONS POUR LE SKI.

LES PLANCHES SUR L'EPAULE, NOUS ALLIONS A PIED JUSQU'A LA TELECABINE QUI NOUS MONTAIT EN 7 MINUTES A 1000 METRES D'ALTI- TITUDE. LA-HAUT, NOUS SKIIONS, TOUS LES JOURS, MALGRE, QUELQUEFOIS, LA PLUIE, LA NEIGE OU LE BROUILLARD.

VERS 15 HEURES, NOUS RENTRIONS POUR PRENDRE UNE DOUCHE. APRES CELLE-CI, NOUS ALLIONS GOUTER. ENSUITE, NOUS NOUS RE- TROUVIONS DANS LA SALLE DE CLASSE POUR DEUX HEURES D'ETUDE PENDANT LESQUELLES LES ANIMATEURS, MICHEL ET YVES, NOUS PAR- LAIENT SOIT DES CHALETS SAVOYARDS, SOIT DU SKI, SOIT DES CONIFERES DE MONTAGNE.

PUIS, C'ETAIT L'HEURE DE DINER. A LA VEILLEE, NOUS ETAIENT PROPOSEES PLUSIEURS ACTIVITES. VERS 8H35, FATIGUES PAR CETTE JOURNEE CHARGEE, NOUS ALLIONS NOUS COUCHER.



◀ Le chalet  
"L'OISELLERIE"



Un coin de la salle  
à manger ▶

Ce court séjour à la montagne nous a tous beaucoup plu et nous a fait le plus grand bien.

Nous espérons que, l'an prochain, nous pourrons profiter d'une autre classe de neige ... si le Conseil Municipal de VALENCE le veut bien ...

## L'avis de Frédéric L.

DANS LE SKI ALPIN, ON A UNE SENSATION DE VOLER, D'ALLER A UNE VITESSE FOLLE. ON DIRAIT QU'ON GLISSE SUR UNE COUCHE D'ETOILES QUI VIENNENT DE TOMBER DU CIEL



Le Dimanche 26 Février 1986, les Anciens du village étaient invités par la municipalité à un repas au SAINT-HUBERT.

Nous étions un peu moins nombreux que les autres années, peut-être en raison du mauvais temps, peut-être aussi à cause de plusieurs départs (décès, maladies, déménagements).

L'ambiance n'en fut pas moins agréable et animée, et le menu fort apprécié. Aussi nous remercions bien amicalement tous ceux et celles qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de cette réunion.

Naturellement les membres du Club Maurice Vincent étaient tous là ; enfin, presque tous, puisqu'on regrettait l'absence de leur dynamique et toujours "jeune" président, Monsieur TISSIER, obligé en ce moment de se soigner, et, contre sa volonté de se ménager.

Peut-être parmi ceux qui étaient là, plusieurs décideront-ils de s'inscrire au CLUB ?... Qu'ils n'hésitent pas, nous pouvons leur assurer que l'ambiance qui y règne s'apparente beaucoup à celle de ce dimanche : simplicité, amitié, gaieté, entr'aide. Les jeudis après-midi sont vraiment un rayon de soleil pour tous ceux qui y participent.

Dans le courant de l'année nous organisons toujours UNE ou DEUX sorties en groupe, journées de détente que nous voulons à la fois "gastronomiques" et "culturelles" (grands mots à la mode qui signifient que ce sont de bonnes journées intéressantes et gaies).

En 1985, nous avons visité la Verrerie de SOISY sur ECOLE, au milieu d'un parc superbe ; parcouru PARIS en

bateau-mouche avant de déjeuner à MONTMARTRE avec les Petits Poulbots ; et visité le Château de Breteuil, magnifiquement restauré et orné de personnages automates.

Le 2ème voyage fut à BLOIS, avec visite commentée de la Chocolaterie POULAIN et du château naturellement. Le tout agrémenté d'excellents repas.

Pour 1986, nous envisageons une sortie théâtre en matinée, peut-être "Violettes impériales" au Grand Rex.

Comme sortie d'été, une journée en Baie de la Somme avec déjeuner au Restaurant du Parc ornithologique, au milieu des oiseaux.

Après, arrêt à COMPIEGNE pour la visite de l'exposition de 100.000 figurines historiques, et à SAINTINES pour la Manufacture d'allumettes.

Ces sorties sont prises en charge pécuniairement par la caisse du Club pour tous les membres inscrits.

Mais, tous les habitants de VALENCE, quel que soit leur âge, sont amicalement invités à y prendre part en s'acquittant d'une participation calculée au plus juste des dépenses effectuées.

Nous envoyons ce petit compte-rendu au "VALENÇOIS" car nous pensons qu'il est tout indiqué pour que les habitants du village apprennent par lui comment vivent les différents groupes.

20 FÉVRIER 1986

Les ANCIENS DU  
CLUB MAURICE VINCENT

## RÉFLEXIONS...

En tant que membre du Club des Anciens Maurice VINCENT, j'ai assisté à la fête de la "Galette des Rois" offerte par Madame le Maire et ses Adjoints.

Je leur adresse tous mes remerciements et félicite notre boulanger Popaul FALET, car la galette était exquise et je peux dire qu'elle a été très appréciée par les habitantes et habitants de Valence présents à cette réunion.

Domage pour celles et ceux qui n'ont pu ou pas voulu venir à cette réception qui a été très réussie.

J'ai remarqué la pensée faite à l'attention de Monsieur le Président du Club et son épouse absents pour raison de santé.

Mais je voudrais dire aussi combien je suis choquée des propos bien méchants, voire même grossiers que j'entends contre la municipalité, alors que tout est mis en œuvre pour le bien être de chacun.

Pourquoi ?...

Nous sommes informés par le "VALENÇOIS" de ce qui se passe dans notre village et ce bien clairement.

Qui dit mieux ?... 495 habitants incapables de se serrer les coudes quand on fait l'Europe... n'est-ce pas triste...

Un peu plus de complaisance serait de bon aloi ne croyez vous pas... C'est le souhait de tous les braves gens.

Madame Paulette COUTURIER

## Que faire si vous êtes désigné comme juré ?

Sachez quoi faire si vous venez de recevoir une lettre officielle du Commissaire de la République, vous indiquant que votre nom a été tiré au sort à partir des listes électorales et figure sur la liste des quarante-cinq personnes qui constituent le jury de la prochaine session de la cour d'assises de votre département. La cour d'assises est chargée de juger les infractions les plus graves, qu'on appelle des crimes.

Vous devez vous présenter le premier jour de la session et à chaque affaire traitée pendant celle-ci (une session dure rarement plus de quinze jours). Vous ne pouvez pas refuser d'être juré, sauf cas exceptionnel examiné par une commission spéciale. Par exemple, si vous avez plus de soixante-dix ans ou si nous n'habitez pas vraiment dans le département où siège la cour. Attention, si vous ne vous présentez pas à l'audience, sans motif grave accepté par une commission spéciale, vous pouvez être condamné à une amende de cent francs pour la première absence, 200 francs pour la deuxième, 500 francs pour la troisième absence. Votre employeur doit vous libérer de vos obligations professionnelles. Pour faire partie d'un jury comprenant neuf jurés qui auront à juger les affaires, vous pouvez être désigné par un nouveau tirage au sort qui a lieu pour chaque affaire en votre présence par le président de la cour d'assises. L'accusé, son avocat ou l'avocat général peuvent vous récuser, c'est-à-dire s'opposer à ce que vous fassiez partie du jury. Cette décision, qui ne doit pas être motivée, ne met en cause ni votre honneur, ni vos qualités. Il n'y a donc pas lieu de s'en formaliser.

Par ailleurs, des jurés supplémentaires peuvent être désignés pour éventuellement suppléer les jurés titulaires qui seraient empêchés.

En tant que juré, vous avez droit à une indemnité journalière de comparution, à une indemnité journalière de séjour et à une indemnité de voyage. Ces indemnités ne vous sont pas versées d'office. Vous devrez les réclamer au greffe du tribunal où siège la cour d'assises. En outre, pour ne pas avoir de perte de salaire, fournissez une justification de votre employeur attestant que vous subissez une perte de revenus pour cause d'absence.

J.F. FOUBERT

FOURNITURES POUR COLLECTIVITÉS  
ADMINISTRATIONS - ARMÉES  
HOPITAUX - INDUSTRIES

Ets ANGELIER

DISTRIBUTEUR



4, Rue Jean-Jaurès  
Téléphone 432.09.19

77130 MONTEREAU  
C.C.P. Paris 14.775.33

R. C. Montereau A 906 542 378

## TOUT POUR LA PÊCHE

NATURALISATION  
AQUARIOPHILIE



Michel PIAOU

6, rue Danielle Casanova

77130 MONTEREAU



Tél. : 432.08.77

R. C. 75 A 196

## AIDE MENAGÈRE AUX PERSONNES AGÉES

A compter du 1.1.1986, le taux de participation de la Caisse Nationale d'Assurance vieillesse des travailleurs salariés (C.N.A.V.T.S.) au paiement des heures d'aide-ménagère à domicile est de :

- 63,94 F pour la région Ile-de-France ;
- 62,41 F pour les autres régions ;
- 51,99 F pour les Antilles-Guyane ;
- 48,48 F pour la Réunion.

Au 1.7.1986 il sera de :

- 65,00 F pour la région de l'Ile-de-France ;
- 63,44 F pour les autres régions ;
- 52,83 F pour les Antilles-Guyane ;
- 49,25 F pour la Réunion.

Toutefois, de cette somme, ainsi remboursée par la C.N.A.V.T.S. au bureau d'aide sociale (auquel il faut s'adresser pour obtenir une aide-ménagère), est déduite la participation des bénéficiaires. Celle-ci varie en fonction des revenus de la personne qui demande l'aide-ménagère. Par heure de travail, la PARTICIPATION des BÉNÉFICIAIRES est par exemple de :

- 5,00 F pour les personnes seules et les ménages ayant des ressources mensuelles respectivement inférieures à 3 375,00 F et 5 855,00 F ;
- 28,50 F pour les personnes seules et les ménages ayant des ressources mensuelles allant respectivement de 4 501,00 F à 5 500,00 F et de 7 386,00 F à 8 250,00 F.

Au delà de 5 500,00 F et 8 250,00 F., la participation horaire des bénéficiaires est beaucoup plus élevée, puisque la C.N.A.V.T.S. NE PARTICIPE PLUS QUE POUR :

- 8,00 F de l'heure lorsque la personne seule ou le ménage a des ressources mensuelles allant respectivement de 5 501,00 à 6 070,00 F et de 8 251,00 à 9 100,00 F.



- 7,00 F de l'heure lorsque la personne seule ou le ménage a des ressources mensuelles allant respectivement de 6.071,00 F à 7.140,00 F et de 9.101,00 F à 10.750,00 F.

- 3,50 F de l'heure lorsque la personne seule ou le ménage a des ressources mensuelles supérieures respectivement à 7.140,00 F et 10.750,00 F.

Rappelons d'une part, que toutes les ressources, à l'exception de l'allocation logement et de la retraite de combattant doivent être prises en compte, et, d'autre part, que les personnes âgées bénéficiant de ressources inférieures aux plafonds d'admission à l'aide sociale légale relèvent obligatoirement de cette aide (circulaires C.N.A.V.T.S. N°s 131/85 et 133/85 du 12.12.1985 non publiées).

### MINIMUM VIEILLESSE

Il se compose :

- d'une allocation de base qui est fixée à : 13.160,00 Frs par an au 1.1.1986

Elle est versée sous réserve que les ressources ne dépassent pas, y compris le montant de cette prestation, 31.770,00 Frs par an pour une personne seule ou 55.940,00 Frs par an pour un ménage.

- de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité (F.N.S.) qui est au 1.1.1986 de 17.710,00 Frs par an pour une personne seule et de 14.810,00 Frs pour chaque conjoint dans un ménage, et versé sous les mêmes conditions de ressources.

Ainsi, le Minimum Vieillesse au 1.1.1986 (D. du 31.12.1985 J.O. du 1.1.1986) est de :

- 13.160,00 Frs + 17.710,00 Frs = 30.870,00 Frs pour une personne seule.

- (13.160,00 Frs x 2) + (14.810,00 Frs x 2) = 55.940,00 Frs pour un ménage.

Pour percevoir ce minimum vieillesse, il ne faut pas que les ressources annuelles, y compris le montant de l'allocation de base + l'allocation du F.N.S., dépassent :

- pour une personne seule : 31.770,00 Frs  
- pour un ménage : 55.940,00 Frs

### Le C.I.L. de Seine et Marne : Le service-logement des entreprises et des salariés

Si vous êtes salarié d'une entreprise qui emploie 10 personnes ou plus (exception faite du secteur public et agricole), vous pouvez bénéficier des aides du C.I.L. de Seine-et-Marne.

Organisme collecteur du 1 % logement, le C.I.L. de Seine-et-Marne est le service-logement des entreprises et le conseil des salariés.

A ce titre, il procède à des réservations de logements en location et à l'octroi de prêts pour l'accession à la propriété et l'amélioration de l'habitat.

### Vous êtes salarié et vous recherchez un logement en location :

La solution la plus efficace qui vous permettra d'obtenir une attribution dans les meilleurs délais est le 1 % logement.

Avant d'effectuer toute démarche, renseignez-vous dans votre entreprise et interrogez le C.I.L. Nos collaborateurs sont à votre disposition pour vous donner tous renseignements utiles sur les programmes, les conditions d'attribution et les aides auxquelles vous pouvez prétendre (A.P.L., allocation-logement, etc.)

Sur l'ensemble du département, le C.I.L. de Seine-et-Marne dispose d'un parc locatif de près de 10.000 logements. Pour y avoir accès, renseignez-vous dans votre entreprise.

### Vous êtes salarié et vous souhaitez accéder à la propriété ou améliorer votre habitat :

Le C.I.L. de Seine-et-Marne peut vous conseiller et vous permettre d'obtenir les financements aux taux d'intérêt les plus bas du moment.

Il intervient dans trois secteurs essentiels :

- La construction neuve
- La construction ancienne
- L'amélioration de l'habitat.

### Comment utiliser les services du C.I.L. 77 ?

Avant de louer, construire, acheter ou améliorer un logement, prenez contact avec nos services :

C.I.L. de Seine-et-Marne  
10 rue des Mézereaux  
77000 Melun - Tél. : 068.55.50

Meaux : Une permanence se tient chaque lundi et vendredi à notre bureau, 52 rue de l'Abreuvoir (tél. : 025.11.81), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Nos collaborateurs sont à votre disposition.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'organiser un concours communal des maisons fleuries.

Les personnes désireuses de participer au concours sont priées de se faire inscrire à la MAIRIE ou auprès de :

Madame BEAUDENON - Tél. : 64.31.82.53  
ou  
Madame BERMOND - Tél. : 64.31.80.71

AVANT LE 20 JUIN 1986

- Indemnités journalières.  
— 28 premiers jours. 1/2 salaire réel, maximum 553,20 F.  
— A partir du 29<sup>e</sup> jour. 2/3 du salaire réel, maximum 737,60 F.  
— Décès 4 610 F.
- Allocation pour assistance d'une tierce personne.  
— 40 % de la rente. Minimum : 51 556,76 F par an.

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Allocation mensuelle : 1 096,67 F.
- En cas d'hospitalisation : 365,55 F.
- Prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques.

### AIDE MEDICALE

- Allocation d'aide à domicile : 1 096,67 F par mois
- Plafond de ressources annuelles, personne seule : 31 770 F ; ménage : 55 940 F.
- Allocation représentative de services ménagers 60 % du coût des services ménagers ou 30 h d'aide ménagère par mois. Participation de l'utilisateur selon le département.
- Placement : somme mensuelle minimale laissée à la personne placée : 308,70 F.

### AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

- Allocation aux adultes handicapés :  
— Montant : 2 572,50 F par mois.  
— Plafond de ressources année 1984 :  
- Célibataire : 29 560 F.  
- Marié : 59 120 F.  
- En plus par enfant à charge : 14 780 F.
- Allocation compensatrice pour tierce personne :  
— Montant annuel : de 20 622,70 F à 41 245,40 F.  
— Plafond : comme pour l'A.A.H.
- Garantie de ressources : % du SMIC variant selon le secteur d'activité.
- Allocation d'éducation spéciale : 532,02 F par mois.  
— Complément 1<sup>ère</sup> catégorie : 1 197,05 F par mois.  
— Complément 2<sup>e</sup> catégorie : 399,02 F par mois.

### ALLOCATION AUX HANDICAPES

- Base de calcul : 1 662,57 F par mois.  
2 enfants : 532,02 F.  
3 enfants : 1 213,67 F.  
4 enfants : 1 895,32 F.  
Par enfant supplémentaire : 681,65 F.  
• Majoration enfant de plus de 10 ans : 149,63 F.  
De plus de 15 ans : 266,01 F.

### ALLOCATIONS FAMILIALES

- 764 F par mois à compter du quatrième mois de grossesse et jusqu'à 9 mois après la naissance, sans condition de ressources.
- 764 F par mois sous condition de ressources au-delà et jusqu'à 3 ans et 6 mois.

### ALLOCATION AU JEUNE ENFANT

- Si arrêt de travail pour élever un troisième enfant ou au-delà de moins de 3 ans :  
— Temps complet : 1 500 F par mois.  
— Temps partiel : 750 F par mois.

### ALLOCATION PARENTALE D'ÉDUCATION

**ALLOCATION  
DE PARENT ISOLÉ**

- Minimum mensuel garanti :  
— Femme enceinte, sans enfant à charge : 2 493,85 F.  
— Parent isolé avec 1 enfant à charge : 3.325,14 F.  
Par enfant en plus : 831,28 F.

**ALLOCATION  
DE SOUTIEN FAMILIAL**

- Orphelin de père et mère : 498,77 F.  
• Orphelin de père ou mère et enfant de parent célibataire : 374,08 F par mois.

**ASSURANCE-  
MALADIE  
INDEMNITÉ  
JOURNALIÈRE**

- 50 % du salaire de base :  
— Maximum : 153,66 F.  
— Minimum : 36,05 F.  
• A partir du 31<sup>e</sup> jour d'arrêt pour les assurés ayant 3 enfants à charge, 2/3 du salaire journalier :  
— Maximum : 204,89 F.  
— Minimum : 48,07 F.  
Les salariés en congé sabbatique s'ils continuent à bénéficier du maintien aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité, ne peuvent pas, en cas de maladie, prétendre au versement des indemnités journalières.

**ASSURANCES  
VEUVAGE**

- Montant mensuel :  
— 2 358 F la première année.  
— 1 549 F la deuxième année.  
— 1 181 F la troisième année.  
• Plafond : l'allocation est dégressive dans la limite d'un plafond de 8 843 F par trimestre.

**CAPITAL DÉCÈS**

- Montant : 90 fois le gain journalier de base de l'assuré décédé.  
— Minimum : 1 106,40 F.  
— Maximum : 27 660 F.

**CHÔMAGE PARTIEL**

- Aide publique : 9,604 F par heure dans la limite annuelle de 600 heures en 1985.  
• Indemnité conventionnelle : 50 % de la rémunération horaire brute, allocation publique comprise avec plancher de 23,00 F par heure.

**CHÔMAGE TOTAL**

- Cas général.  
— Allocation de base journalière : 43,87 F + 42 % du salaire journalier de référence ou 60 % du salaire journalier de référence.  
— Minimum : 104,55 F par jour.  
— Maximum : 75 % du salaire journalier de référence.  
• Chômeurs entre 3 mois et 6 mois d'affiliation préalable.  
— Allocation de base exceptionnelle journalière : 32,90 F + 30 % du salaire de référence.  
— Minimum : 78,41 F par jour.  
— Chômeurs âgés : 88,15 F/jour

**CHÔMAGE  
SOLIDARITÉ**

- Allocation d'insertion.  
— Jeunes de 16 à 25 ans et catégories diverses : 43,70 F par jour.  
— Femmes seules chefs de famille : 87,40 F par jour.  
• Allocation de solidarité.  
— Règle générale : 64,50 F par jour  
— Allocataire de 55 ans ou plus justifiant de 20 ans d'activité salariée : 86 F par jour.  
— Allocataire de 57 et demi ans ou plus justifiant de 20 ans d'activité salariée : 86 F par jour.

**CONGÈS SCOLAIRES  
1986-1987**

- Académies de Paris/Créteil et Versailles.
- Pâques : du mardi 25 mars au soir au lundi 7 avril au matin.
  - Été : du samedi 28 juin au soir au mercredi 3 septembre au matin.
  - Toussaint : du samedi 25 octobre au soir au jeudi 6 novembre au matin.
  - Noël : du samedi 20 décembre au soir au mardi 6 janvier au matin, (classe le mercredi).
  - Février : du samedi 14 février au matin au lundi 2 mars au soir.
  - Pâques : du samedi 11 avril au matin au lundi 27 avril au soir.

**COMPLÈMENT  
FAMILIAL**

- Montant mensuel : 692 F.  
• Plafond : revenu net imposable de 1984 :  
• Ménage 1 revenu, 1 enfant : 72 500 F - 2 enfants : 87 000 F.  
• Ménage 2 revenus, 1 enfant : 95 812 F - 2 enfants : 110 312 F.  
• Par enfant en plus : 17 400 F.

**CONSULTATIONS  
HOSPITALIÈRES**

- Consultation généraliste : 75,00 F.  
Consultation spécialiste : 103 F.

**DÉMÉNAGEMENT**

- Familles : 3 325,14 F.  
332,51 F en plus par enfant au-delà du premier.

**HONORAIRES  
MÉDECINS**

- Généralistes : visite 81 F; consultation 75 F.  
• Spécialistes : visite 101 F; consultation 110 F.  
• Neuropsychiatre : visite 161 F; consultation 165 F.  
• Suppléments pour visite : jour, i.s.d. + 13 F; nuit + 142 F.  
• Dimanche + 105 F.

**INDICE  
CONSTRUCTION**

- Indice INSEE (base 100 en 1953).  
• 1985 : 2<sup>e</sup> trim. = 834.

**LICENCIEMENT**

L'indemnité légale de licenciement est calculée sur la rémunération brute antérieure à la rupture du contrat de travail.  
Le minimum légal est de 1 dixième de mois de salaire brut ou 20 heures par année de présence après deux ans d'ancienneté, plus un quinzième de mois par année d'ancienneté au-delà.



**PLAFOND  
DE CALCUL  
DES COTISATIONS  
DE LA SÉCURITÉ  
SOCIALE**

• 9 220 F par mois du 1.1.86 au 30.6.86

**SMIC**

SMIC horaire : — Brut 26,04 F. — Net 22,06 F.  
Le salaire mensuel brut en application du SMIC est désormais de 4 400,76 F  
(base de 169 h).  
Minimum garanti : 13,72 F.

**VIEILLESSE**

- Allocation spéciale de vieillesse :
  - Montant annuel : 13 160 F.
  - Plafond de ressources annuelles : comme ci-dessous allocation F.N.S.
- Allocation supplémentaire du F.N.S. :
  - Montant annuel : — bénéficiaire seul : 17 710 F.
  - Chaque conjoint bénéficiaire : 14 810 F.
  - Plafond de ressources annuelle :
    - Personne seule : 31 770 F - Ménage : 55 940 F.
- Allocation vieillesse aux mères de famille : au même taux et plafond que l'AVTS ci-dessous.
- Allocation aux vieux travailleurs salariés :
  - Montant annuel : 13 660 F — Bonification pour 3 enfants : 1 316 F.
  - Plafond de ressources annuelles : comme ci-dessus allocation F.N.S.
- Assurance vieillesse :
  - Pension : - minimum annuel : 29 575,04 F pour 37,5 ans d'assurance, réduit de 1/150<sup>e</sup> par trimestre manquant - Maximum annuel : 55 320 F.
  - Majoration pour conjoint à charge : 4.000 F.
  - 13 160 F si les ressources du ménage ne dépassent pas 55 940 F par an.
  - Majoration pour « tierce personne ». 40 % de la pension minimum annuel : 51 556,76 F.
  - Bonification pour 3 enfants : 10 % de la pension.
- Minimum vieillesse :
  - Personne seule : 30 870 F par an. — Ménage : 55 940 F par an.
  - Plafond de ressources annuelles : comme ci-dessus F.N.S.
- Pension de réversion :

Si le conjoint de l'assuré social décédé, justifie que ses ressources personnelles ne dépassent pas 54 163 F par an, 52 % de la pension du défunt.

  - Minimum annuel : 13 160 F.

**VALC  
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**

**Fête à Valence**

Samedi 10 Mai - Dimanche 11 Mai

**Fête de la Musique**

Dimanche 22 Juin

**Exposition des Métiers d'Arts**

Samedi 4 Octobre - Dimanche 25 Octobre

**Couscous**

Samedi 25 Octobre

**Noël des Enfants**

Dimanche 14 Décembre

**CARS LEPAPE**

**Seine & Yonne Voyages**

60, Rue J. Jaurès  
77130 MONTEREAU

**Excursions**

**Billets AIR - MER - FER**

**VAISSETTES CHARLES**

**FRUITS, LÉGUMES, PRIMEURS**

**MARCHÉS**

Mardi, Vendredi : FONTAINEBLEAU

Samedi : MONTEREAU Place au Blé

Dimanche : SURVILLE Place

## Les Rois avec les anciens



Une vingtaine d'ainés de la commune étaient invités par le maire et ses adjoints pour déguster la galette des rois, jeudi 9 janvier. Cette sympathique manifestation qui a été instaurée par Mme Redon depuis son élection est bien sûr très appréciée des participants.

Au cours de ce goûter particulier, Mme le Maire devait rappeler la sortie théâtre du 24 janvier à Fontainebleau et le repas du 2 février offert par la municipalité aux personnes du troisième âge.

## VALENCE-EN-BRIE

### Carnaval avec le V.A.L.C.



Les festivités du Carnaval ont commencé samedi soir avec le bal costumé.

Beaucoup de participants étaient déguisés et citons la présidente du V.A.L.C. et son équipe en « Blanche Neige et les Sept Nains ». M. Mitterrand avait son sosie et tous les continents étaient représentés...

Le clou de la soirée était le concours qui devait permettre de gagner « Emile » le petit cochon...

Mme le Maire et quelques conseillers municipaux étaient présents. L'animation de Michel Christian a su créer une ambiance très décontractée.

Le lendemain les enfants devaient se grimer et se déguiser pour participer à la matinée dansante qui leur était spécialement destinée.

#### P.M.I.

Le car de consultation sera de passage à Valence-en-Brie, le mercredi 26 mars, de 9 h 45 à 10 h 15.

### Valence-Animation-Loisirs : bientôt le carnaval



Le 11 avril, sortie à « Holiday on Ice ».

Valence animation loisirs culture vient de se donner un nouveau bureau présidé par Mme Christine Jacquet. Celle-ci sera entourée de 15 membres dont : vice-présidents, Albert Masson et Patrick Besnault ; secrétaires : Mmes Szukala et Couturier ; trésoriers, MM. Verstraete et Claude Petit.

L'association a établi son calendrier pour l'année. Ainsi, carnaval sera fêté les samedi 22 et dimanche 23 mars, le 11 avril, sortie spectacle à « Holiday on Ice » (il reste quelques places). Inscriptions chez Mmes Jacquet ou Wyso-

cka, le 26 avril, soirée cabaret, les 10 et 11 mai fête patronale, 22 juin fête de la musique.

En octobre, les 4 et 5 octobre, ce sera la deuxième exposition artisanale, et le 25 du même mois, une soirée couscous. Enfin le Noël des enfants de Valence est prévu le 14 décembre.

Ce calendrier nous a été présenté par Mme Christiane Jacquet et son bureau lors de la première manifestation du V.A.L.C. Le thé dansant s'est déroulé salle polyvalente dans une bonne ambiance.



## VALENCE-EN-BRIE

### Carnaval des enfants



Après le bal costumé des adultes, les enfants se sont déguisés dimanche 23 mars pour continuer les festivités organisées par le V.A.L.C.

Ils étaient environ cinquante à occuper joyeusement la salle polyvalente sous l'animation dynamique de Michel Christian.

Une après-midi très sympathique avec la présence de Mme Jacquet,

présidente de V.A.L.C. et de Mme Redon, maire.

La prochaine grande manifestation V.A.L.C. sera la soirée cabaret du 26 avril.

### L'informatique à Valence Animation



L'informatique pour les jeunes et les adultes.

L'association Valence Animation Loisirs Culture pourrait s'appeler désormais Valence Animation, depuis l'ouverture d'un atelier informatique dirigé par M. Petit, entre autres.

De nombreux jeunes du village et plusieurs adultes participent déjà à cette initiation.

Des cours ont lieu chaque mardi à l'école de 20 h 30 à 22 heures. Les dix premiers adeptes sont très satisfaits de ces cours en groupe, manière plus facile de bien assimiler l'informatique. À noter que cette opération rentre dans le plan « Informatique pour tous ».

### Valses et tangos avec le V.A.L.C.

## VALENCE-EN-BRIE



Petits gateaux, vals de Vienne et tangos, telle était l'ambiance du thé dansant organisé par le V.A.L.C., dimanche, à la salle des fêtes.

Le club Maurice Vincent (les anciens) avaient confectionné d'appétissants gâteaux et le maire a beaucoup dansé, ainsi que la centaine de participants. Tous ont été séduits par l'ambiance rétro et chaleureuse qui a

régné tout l'après-midi.

La présidente, Mme Christiane Jacquet était satisfaite : car cette manifestation a permis de récolter les moyens de réaliser le sapin de Noël pour les enfants.

La prochaine grande manifestation sera la soirée carnaval du 23 mars et la soirée « Holiday on Ice » du 11 avril.



**Premier stage marionnettes avec le V.A.C.L.**



Le V.A.C.L. et les animateurs et constructeurs de marionnettes, M. et Mme Wysocka, ont réalisé un stage de trois jours pour les enfants en vacances.

Une quinzaine d'enfants sont donc venus mercredi 12 à la salle des fêtes municipale pour apprendre à construire, puis monter un spectacle de marionnettes.



marionnettes. Ils ont imaginé et construit leur personnage, puis programmé leur spectacle. Vendredi 14, ils ont invité parents et amis à assister à la représentation finale.

C'est la première fois qu'une animation de ce style est réalisée à Valence, les enfants l'ont beaucoup appréciée et le spectacle de clôture a bien traduit leur réel plaisir.

**VALENCE-EN-BRIE**

**Traditionnel repas des anciens**



Pour varier un peu, les conseillers et Mme le Maire ont donné le choix aux anciens : « déjeuner au restaurant ou sortie spectacle ? Quelques-uns ont choisi la sortie théâtrale à Fontainebleau pour voir Jean Lefebvre dans une pièce nouvelle « Mais qui est qui ? ».

Les autres se sont retrouvés au restaurant Saint-Hubert, dimanche 2 février, pour déguster le déjeuner offert par la municipalité : jambon au porto, rôti, légumes, fromage, dessert, un repas traditionnel fort apprécié de trente-trois convives.

**Trente-deux convives au repas des Anciens de Valence-en-Brie**



Un bon coup de fourchette.

La municipalité de Valence a invité les Cheveux blancs de la commune autour d'une bonne table, en l'occurrence celle du Petit-Saint-Hubert, pour le repas des Anciens.

Le maire, Mme Redon, et son conseil avaient donné le choix aux Anciens : soit un spectacle de théâtre à Fontainebleau, soit un repas. Ils avaient donc répondu à cette aimable invitation et étaient trente-trois à entourer le maire en l'absence du doyen, M. Tissier, et de M. Gillet, adjoint au maire, malade, et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

**Etrange cocktail pour une soirée cabaret**



Une grande première a eu lieu à la salle des fêtes, samedi. Il s'agissait de la première soirée-cabaret organisée par les sections théâtre et danse de Valence.

Une grande première pour de multiples raisons: on n'avait jamais vu un tel mélange de disciplines au cours d'une soirée plutôt réservée aux frivolités de par son appellation. On retrouvait en effet, musique classique, boxe française, théâtre... Ce qui explique que le spectacle ait battu un record de durée puisqu'à minuit la première partie finissait à peine...

Le french cancan des danseuses de Voisenon a donné le ton, c'était léger, frou-frouant et vivement apprécié par le nombreux public...

Parmi les spectateurs, il y avait Mme Redon, maire, et de nombreuses personnalités du village et du canton.

**Informatique pour tous**



Dans le cadre du plan « informatique pour tous », le V.A.C.L. organise des cours d'initiation à la programmation.

Ces cours ont lieu chaque mardi à l'école de 20 h 30 à 22 heures.

Pour les participants, une dizaine, c'est plus facile d'apprendre en groupe.

Les uns estiment qu'ils abordent le sujet plus facilement, d'autres qu'ils

avaient mal assimilés lorsqu'ils travaillaient seuls.

Tous sont très satisfaits et espèrent se servir utilement de leurs ordinateurs.

## NOS JOIES - NOS PEINES

### NAISSANCES

MAHMOUDI Zoulikla le 25 JANVIER 1986  
PARET Cécile le 18 MARS 1986

### DECES

Madame Jane Laurence ETIFIER le 7 FEVRIER 1986  
Monsieur Marcel MARTIN le 18 FEVRIER 1986

VALC, s'associe au chagrin et à la douleur de la disparition de Jane Laurence ETIFIER et présente toutes ses condoléances à sa famille et à Jean MERLOT.

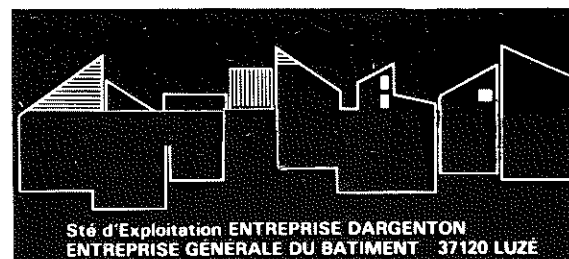
## INFORMATION

### Aux amateurs de photos de Valence

La Commission de Presse souhaiterait pour animer le Bulletin Municipal que toutes celles et ceux qui ont la passion commune de la boîte à images, et plus particulièrement des photos de Valence ; "en Noir et Blanc", nous adressent leurs négatifs.

Qu'ils en soient remerciés par avance.

La Commission



# D'ARGENTON

S.A. D'ARGENTON  
ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT  
LUZÉ - RICHELIEU 37120  
Tél. : (47) 58.31.79 & 58.32.51

- PLAFONDS ACOUSTIQUES
- PLATRERIE TRADITIONNELLE
- PLATRE PROJETÉ
- CARREAUX DE PLATRE PROMOGYPSE  
MÉTAL EN PLAQUES DE PLATRE PREGYPAN
- MENUISERIE
- CLOISONS AMOVIBLES
- MURS MOBILES
- MAÇONNERIE
- FAIENCE
- MATÉRIEL DE TERRASSEMENT

### AGENCE PARISIENNE

Bureaux et ateliers : 125 route de Corbeil B.P. 12 - Balizy  
91161 LONGJUMEAU Cédex - Tél. (1) 69.09.00.40



# Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Elevé en fûts de chêne et mis en bouteille à Dumbarton  
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération